

Les dons en bibliothèques

I. Enjeux

L'attractivité d'une bibliothèque repose en partie sur les fonds documentaires qu'elle propose à ses usagers. La médiation de collections de livres, CD ou DVD récents, valorisés, disponibles, respectant le cadre républicain et visant tous les publics, constitue l'un des piliers de l'activité d'une bibliothèque. Si l'achat de nouveaux titres est le principal moyen de renouveler et développer un fonds, les dons de documents peuvent également, dans certaines conditions, y contribuer.

Le bibliothécaire rencontre deux situations :

- Recevoir des dons (situation de donataire) : que peut-on accepter et comment ? que doit-on refuser et comment ?
- Donner des livres désherbés (situation de donateur) : lesquels ? à qui ? comment ?

II. Les dons : toute une histoire

Les dons, datations et versements divers ont largement contribué à la construction de fonds patrimoniaux. Certains établissements – Bibliothèque nationale de France, bibliothèque littéraire Jacques-Doucet, la Bibliothèque Nationale Universitaire par exemple, – bénéficient régulièrement de dons visant à la fois à enrichir les collections et à garantir de bonnes conditions de conservation des documents donnés. Il s'agit dans ce cas de bibliothèques personnelles, d'archives, de manuscrits, d'inédits, ... documents potentiellement rares et précieux.

III. L'intérêt du don

Intégrer des livres ou documents donnés à une bibliothèque publique valorise le donateur, permet d'intégrer de nouveaux titres sans dépenser d'argent public (mais pas sans frais, nous le verrons), accorde une seconde vie aux livres. Il s'agit en ce sens d'une pratique plutôt vertueuse, correspondant au besoin des usagers de participer au fonctionnement de l'établissement.

IV. Les limites du don de livres

Les dons de livres comportent aussi des limites :

- Intégrer des livres obsolètes, abimés, faisant du prosélytisme politique ou religieux correspondant à des centres d'intérêt trop spécifiques, dégraderait le fonds de la bibliothèque.

- Traiter des dons a un coût : manutention, stockage, temps de traitement (tri, catalogage, équipement, etc.).
- Faire reposer une part importante des fonds d'une bibliothèque sur des dons revient à nier l'intérêt d'un budget d'acquisition annuel.
- Un donateur qui ne trouverait pas rapidement « ses » ouvrages dans le fonds trouverait légitime d'exprimer son mécontentement.

V. Aspects réglementaires

Il n'est pas possible d'accepter les dons de DVD, en raison des droits de diffusion à respecter ou d'accords passés directement avec le producteur.

Idéalement, accepter un don important nécessite que la commune prenne un acte juridique d'acceptation.

Il est recommandé aux bibliothèques qui souhaitent donner des collections courantes de faire valider auprès de leur autorité de tutelle à la fois le principe de l'élimination et la destination des ouvrages réformés. Une liste est établie, sans qu'elle doive être remise obligatoirement à l'autorité de tutelle.

VI. Le formulaire de don

Un formulaire de don permet d'éviter bien des écueils. Il comprend :

- Une brève introduction précisant pourquoi la bibliothèque accepte et refuse les dons.
- Les critères des livres ou CD qui pourraient intégrer les collections (âge, état, etc.).
- Les usages faits des livres ou CD donnés : soit intégrés aux collections, soit recyclés, donnés ou vendus, ils deviennent la propriété de la collectivité et ne pourront être réclamés par le donateur.
- Le donateur joint à son formulaire la liste des titres candidats au don, précisant la date d'édition.
- Le formulaire est nominatif, daté et signé.
- Quelques mots de remerciements.

VII. Les parades aux dons !

Les donateurs peuvent être réorientés vers d'autres débouchés :

- Les boîtes à livres : à condition de vérifier régulièrement les contenus déposés
- Oxfam par exemple
- Des entreprises ou associations de diffusion ou vente de livres, comme [Recyc'Livres](#), [Circul'livre](#), [Mon livre d'occasion](#)
- Valoriser le recyclage : le livre, objet culturel, est aussi un produit industriel, produit en masse (76 000 titres en 2015, tirage moyen d'environ 5600 exemplaires).
- Don à des associations (périscolaires, maisons de retraite) comme matériau de bricolage
- Bourse d'échanges ou bookcrossing organisé par des cafés, des associations

VIII. Un projet de don de livres à l'étranger ? Vigilance !

La [Charte du don de livres](#), rédigée par l'Unesco, demeure une référence.

Elle définit les principes généraux de tout programme de don de livres :

- connaître et associer l'organisme partenaire à toutes les étapes du programme,
- préférer la qualité à la quantité,
- approfondir la connaissance des lectorats à servir,
- encourager le développement d'une culture de l'écrit,
- dans le cas de donation en ouvrages neufs : collaborer autant que possible avec les éditeurs et les libraires des deux pays concernés, contribuer à la production locale d'ouvrages en soutenant la production artisanale d'ouvrages à faible tirage.

Au-delà de l'impératif selon lequel le donateur doit prendre en compte l'identité culturelle des publics-cibles, la Charte attire également l'attention des donateurs sur les aspects liés aux coûts de transport, manutention, stockage, aux taxes douanières.

En pratique : les pays en voie de développement sont destinataires d'un excès de dons.

Les élus de Madagascar, par exemple, manifestent explicitement leur souhait de ne plus recevoir de dons :

- mauvais état, contenus obsolètes ou complètement inadaptés
- pas de filière de recyclage local, engorgement complet
- obstacle à l'émergence d'une filière livres sur place

IX. Valoriser le désherbage

Désherber les collections régulièrement fait partie intégrante de la gestion des collections, au même titre que l'acquisition et la valorisation. Des nouveautés dans un fonds pléthorique, insuffisamment désherbé, deviennent invisibles et ne suffisent pas à rafraîchir le fonds.

Le désherbage s'impose donc dans toutes les bibliothèques. Le pilon demeure incontournable pour les livres abîmés, obsolètes, salis, etc. Mais pour les exemplaires supplémentaires, les titres encore récents, etc., d'autres solutions existent : la braderie annuelle de livres désherbés, la cession à certaines entreprises comme [Ammareal](#) ou [Recyc'livre](#) ou encore l'alimentation de boîtes à livres.